



SECTION FRANÇAISE

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'APF

Assemblée nationale – 22 juin 2010

---

*Présents* : Mmes Henriette Martinez et Danièle Bousquet, MM. Jean-Pierre Dufau, Christophe Guilloteau, Bernard Lesterlin, Lionnel Luca, Jean-René Marsac, Georges Mothron, Mme George Paul-Langevin, MM. André Schneider et Michel Terrot (Députés) ; M. Joël Bourdin et Mme Claudine Lepage (Sénateurs).

*Excusés* : Mme Chantal Robin-Rodrigo, MM. Gilbert Le Bris, Jean-Claude Beaulieu, Jacques Remiller, Bruno Bourg-Broc et Patrick Bloche (Députés) ; Mmes Catherine Tasca, Annie David et Catherine Morin-Dessailly, MM. Louis Duvernois, Didier Guillaume, Pierre Hérisson, Philippe Marini et Charles Revet (Sénateurs).

*La séance est ouverte à 16 heures 15*

### **1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : audition de M. Jean-Pierre Raffarin, Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie.**

- Mme Henriette MARTINEZ, présidente déléguée de la section française de l'APF, a remercié M. Jean-Pierre Raffarin d'avoir accepté cette audition pour présenter sa mission de Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie.

- M. Jean-Pierre RAFFARIN a remercié ses collègues de la section française de l'APF de leur présence et a relevé que si la Francophonie passionnait les parlementaires, ce n'était malheureusement pas le cas du monde médiatique ni de trop nombreux acteurs de la vie publique.

Présentant son rôle de Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, M. Jean-Pierre Raffarin a précisé qu'il siégeait de par cette qualité au Conseil permanent de la Francophonie dont il a rappelé qu'il était composé de l'ensemble des représentants personnels des chefs d'États des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Sa première préoccupation – et sa première mission – a donc trait à l’avenir de l’OIF. A cet égard, le sujet le plus brûlant concerne aujourd’hui le renouvellement du mandat du Secrétaire général de la Francophonie. La France souhaite très fortement une candidature de M. Abdou DIOUF pour un nouveau mandat et son renouvellement à Montreux.

Le second sujet d’actualité concerne justement la préparation du sommet de Montreux en octobre prochain, un sommet qu’il espère moins traditionnel que d’habitude et plus politique, davantage centrée sur les grands sujets de l’actualité internationale. Le sommet de Montreux se tiendra en amont de grandes réunions internationales et notamment de la réunion du G20, dont la Présidence sera assurée par la France. Parmi les sujets qui devront être abordés, M. Raffarin a énuméré la gouvernance mondiale, le développement durable et le réchauffement climatique. Ce sont de tels thèmes qui font le « cœur de métier » du représentant personnel du Président de la République.

M. Jean-Pierre RAFFARIN a indiqué que le Président de la République lui avait également donné pour mission de faire le tour des organisations internationales où la langue française est langue de travail. Il s’est à ce titre rendu à l’ONU-à New York comme à Genève-, au Parlement européen ou encore à la Commission européenne et pu relever un étrange paradoxe. Alors que jamais autant de Français n’ont occupé de si nombreux postes à la tête de grandes organisations internationales (OMC, FMI, BCE...), il s’avère que dès qu’ils y sont nommés, ces Français n’ont de cesse de montrer leur aptitude à parler l’anglais et à le pratiquer en toutes circonstances. Il a déploré ainsi que lors de la Conférence pour la reconstruction d’Haïti, alors que Mme Hilary CLINTON s’exprimait partiellement en français pour son discours d’ouverture, le directeur général d’une importante organisation financière multilatérale, bien que français, avait pour sa part fait son discours en anglais. Une telle attitude contribue à saper les efforts des fonctionnaires internationaux français soucieux d’utiliser et de défendre le français. Une certaine intransigeance francophone doit donc désormais s’exprimer face à ces attitudes.

M. Jean-Pierre Raffarin a évoqué ensuite l’enseignement du français. Il a cité M. Abdou DIOUF qui estime que c’est l’offre de français qui décline, et non la demande. Il a ainsi regretté que le « grand emprunt » ait exclu de son contenu l’investissement dans l’enseignement et la promotion de la langue française.

Enfin M. Jean-Pierre RAFFARIN a invité à une réflexion plus large sur les aspects politiques de la Francophonie et le message qu’elle véhicule. Celle-ci est un espace pertinent de réflexion sur les grands débats mondiaux et a vocation à humaniser le monde.

- **Mme Henriette MARTINEZ**, a alors répondu que la section française de l’APF souscrivait aux mêmes objectifs et aux mêmes constats. Elle a dénoncé un certain snobisme du « parler anglais » dans les grandes réunions internationales alors que c’est là même qu’il convient d’affirmer la langue française. Quant à l’enseignement du français, elle s’est félicitée de situations exemplaires, citant notamment sa récente visite dans des universités, lycées et écoles français à Erevan, en marge de la réunion « régionale-Europe » de l’APF qui s’est tenue au mois de juin 2010 en Arménie.

Elle a ensuite interrogé M. Jean-Pierre RAFFARIN sur l'opportunité que d'autres grands partenaires francophones, comme le Québec ou le Canada, s'associent aux efforts de la France pour financer l'enseignement du français dans le monde, dans le cadre d'un partenariat à définir.

Mme MARTINEZ a ensuite évoqué la réflexion qu'elle mène actuellement dans le cadre de l'APF sur la francophonie économique. Elle a ainsi constaté avec étonnement qu'à Erevan, une grande entreprise française (Orange) procédait à ses recrutements uniquement en anglais. De telles attitudes ont des effets dévastateurs, notamment auprès des étudiants du pays concerné qui font l'effort d'apprendre le français. Elle a souhaité une plus grande exigence dans l'usage du français pour les entreprises françaises installées à l'étranger, illustrant son propos de l'usage exclusif de l'anglais aux comptoirs d'Air France dans certains pays. Le français apparaît en fait toujours comme une langue de culture et l'anglais comme la langue des affaires. Or la langue française peut aussi être langue des affaires comme en témoigne le nombre important de Chinois apprenant notre langue afin de promouvoir l'influence économique de leur pays en Afrique francophone.

- **M. Jean-Pierre RAFFARIN** a reconnu que d'autres partenaires pourraient en effet être davantage associés au développement de l'enseignement du français, même si le Canada faisait déjà des choses. L'ancien Premier ministre a aussi considéré comme emblématique le classement académique des Universités mondiales, dit « classement de Shanghai », sur lequel le sénateur Jacques LEGENDRE a engagé une réflexion au Sénat au sein de la Commission de la Culture, qu'il préside. Compte tenu de la place prééminente que ce classement accorde au critère du nombre de publications scientifiques en anglais, M. Jean-Pierre RAFFARIN a déploré que nos scientifiques soient dès lors pénalisés lorsqu'ils publient leurs travaux en français. Il s'est demandé si la mise en place d'une politique publique de traduction ne permettrait pas de palier l'injustice de ces classements internationaux qui finalement imposent l'anglais comme unique langue de référence.

La Francophonie des affaires est, selon Jean-Pierre RAFFARIN, « hyper faible » dans une Francophonie en général déjà faible. Il a regretté que, sur le terrain, les initiatives soient souvent désordonnées. Il a confirmé les dérives de certaines grandes entreprises en la matière et a invité à agir pour sortir la Francophonie des affaires du « folklore ». Il a souhaité que la mobilisation des grandes entreprises soit accrue, compte tenu du poids de certaines grandes firmes canadiennes ou françaises dans la mondialisation.

- **Mme Henriette MARTINEZ** a estimé qu'associer les grandes entreprises à la Francophonie redonnerait de l'influence à cette dernière mais elle ne pouvait que constater pour le moment que le rôle de l'OIF restait essentiellement axé sur le culturel. Le volet économique devrait être mieux considéré par la Francophonie institutionnelle.

- **M. Joël BOURDIN**, vice-président de la section française de l'APF, a salué l'effort consenti pour TV5 Monde qu'il considère comme un bon instrument. Le sénateur a invité à la vigilance sur les nouveaux modes de diffusion numérique, évoquant notamment la polémique née de la démarche de numérisation entreprise par Google. Il a invité ses collègues et l'ensemble des acteurs de la Francophonie à prendre conscience que celle-ci n'est pas suffisamment à la hauteur des enjeux. En effet, notamment en termes universitaires, les

francophones ne disposent pas des supports éditoriaux suffisants pour être véritablement crédibles. Il a déploré que les Universités manquent de support sérieux pour leurs publications en langue française.

- **Mme Danielle BOUSQUET** a déploré avoir constaté que, lors d'une récente mission à Washington et Ottawa, les deux grands hôtels internationaux où séjournait la délégation française ne proposaient pas TV5 Monde.

- **M. Michel TERROT** a pour sa part évoqué le Fonds mondial contre le Sida, présidé par un Français, où l'instruction des dossiers ne se fait qu'en anglais, ce qui entraîne un coût important de traduction pour les francophones alors même que la France en est le deuxième contributeur. Le député a informé ses collègues qu'une mission de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale avait été créée pour déterminer où « placer le curseur » entre aide bilatérale et aide multilatérale. Il a cité l'exemple de la République démocratique du Congo où l'aide bilatérale britannique est dix fois supérieure à l'aide française. Il a regretté par ailleurs que les aides multilatérales soient souvent illisibles et a invité les responsables français à se recentrer sur l'aide bilatérale, notamment en zone francophone, en privilégiant le domaine de l'éducation.

- **Mme Henriette MARTINEZ** a confirmé les propos de son collègue concernant le Fonds mondial Sida, indiquant que lors d'une visite à Genève, le rapport qu'elle étudiait n'existait qu'en version anglaise et qu'elle avait été accueillie, dans les locaux de cette organisation, par des interlocuteurs exclusivement anglophones dans une ville pourtant largement francophone.

- **M. Bernard LESTERLIN** a souligné le rôle majeur que le service civique pouvait jouer dans des pays d'Afrique francophone qui ont fait part de leur souhait de recourir au volontariat civil international. Les collectivités françaises pourront envoyer des jeunes pour œuvrer, à l'étranger, à la promotion de la Francophonie.

- **M. André SCHNEIDER** a rappelé qu'il participait à une mission d'évaluation et de contrôle sur l'enseignement du français dans le monde. Il retirait notamment de ses travaux le sentiment que l'influence globale de la France avait tendance à diminuer. Il a estimé que l'instauration de la gratuité de l'enseignement dans les classes de lycée des établissements d'enseignement français à l'étranger avait conduit à réduire drastiquement le nombre d'élèves autochtones inscrits dans ces écoles compte tenu du surcoût des droits d'inscription que cette mesure avait entraîné pour eux. Il a par ailleurs relevé que si, à travers le monde, le nombre de locuteurs français restait assez stable, on observait néanmoins des baisses significatives dans des pays pourtant considérés comme traditionnellement francophiles.

- **M. Jean-Pierre DUFAU**, député, a estimé que bien des outils de promotion du français pourraient être utilisés qui seraient sans incidence financière. Ainsi en serait-il du recours à des jeunes retraités de l'enseignement qui représentent un grand potentiel pour former à l'étranger des cadres francophones. Il y a là un « gisement » prometteur : ces personnels, volontaires, disposant déjà d'une retraite, pourraient ne pas être rémunérés. Une fois les problèmes logistiques liés à leur installation et à leur séjour réglés par des protocoles passés avec les pays d'accueil, un tel programme pourrait utilement fonctionner.

- **M. Jean-Pierre RAFFARIN** a apporté les éléments de réponse suivants aux divers intervenants, soulignant qu'il s'agissait plutôt de convictions :

- sur le front de la Francophonie, la jeune génération de la haute fonction publique française, est moins sensible aux enjeux de la Francophonie que la génération précédente.

- TV5 Monde manque d'alliés, beaucoup la considèrent comme passéiste et elle n'est guère soutenue politiquement. On trouve souvent le produit un peu décalé. La France prend ainsi le risque de se marginaliser car les autres francophones aiment beaucoup TV5 Monde, qui n'appartient pas à la France mais est un outil en partage et il importe donc de tenir compte des autres pays partenaires. La disponibilité de cette chaîne dans les hôtels relève de la stratégie commerciale.

- L'articulation entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale est une question centrale et l'action de la France est souvent diluée dans les Fonds européens. Il est difficile d'obtenir une lisibilité des actions multilatérales et d'évaluer les retours qu'elles permettent.

- L'envoi de jeunes et de seniors à l'étranger est une idée intéressante et il est nécessaire de rassembler toutes les bonnes expériences réalisées, notamment par les collectivités territoriales. Il est également essentiel de valoriser les filières francophones dans des pays non francophones (formation de médecins par exemple) car de très bons retours existent sur ces programmes.

- La question de la gratuité de l'enseignement à l'étranger dans lycées français est complexe car, d'une part, le droit à un enseignement gratuit pour les Français expatriés, à l'identique des autres Français, paraît juste mais d'autre part, une des ambitions des lycées français, qui est également de proposer des formations en français à des élèves étrangers, est aujourd'hui plus réduite, ce qui pose un problème en terme d'influence. Il existe par ailleurs un problème de compréhension de ces différences de traitement, la France étant perçue parfois comme peu accueillante.

- Le fait que l'enseignement et la promotion du français ne figurent pas dans le champ du grand emprunt est un échec regrettable et significatif. Aujourd'hui personne ne semble considérer le français comme un investissement d'avenir alors que la Francophonie a besoin de poids politique. On ne tire pas assez profit de la demande et de l'attente de français, alors que des pays espèrent la construction de lycées français sur leur sol.

- Il n'est pas acceptable que des Français, placés à la tête d'organisations internationales, n'emploient jamais leur langue maternelle. Certains pays africains en viennent ainsi à se demander pourquoi ils soutiendraient des Français dans les campagnes pour la direction d'organisations internationales si c'est pour les entendre ensuite, une fois élus grâce à leur soutien, s'exprimer en anglais. Les francophones n'agissent pas « contre » l'anglais ni « contre » le Commonwealth ; l'anglais n'est pas un adversaire en tant que tel. Le président Nicolas SARKOZY auditionnera ainsi pareillement les représentants du Commonwealth et de la Francophonie avant le G20. Le rôle des parlementaires est d'agir et de signaler les comportements qui ne sont pas acceptables. Il est également déplorable que, dans les Conférences de presse organisées à Bruxelles, dans le cadre des institutions européennes, les

journalistes qui posent des questions en français suscitent l'impatience voire le mécontentement de leurs collègues anglophones.

A **Mme Henriette MARTINEZ** qui lui demandait s'il lui paraissait acceptable que de grandes écoles françaises dispensent des enseignements intégralement en anglais, **M. Jean-Pierre RAFFARIN** a répondu que les jeunes Français doivent savoir parler anglais, mais tout ce qui est « intégriste » est critiquable ; il ne faut pas que la totalité de l'enseignement soit en anglais. De même, lors d'une manifestation internationale et lorsqu'une traduction audio est disponible, un Français se doit de parler français. Il faut savoir faire la distinction selon les moyens mis à disposition. Il convient bien sûr de s'adapter et accepter que l'on parle d'autres langues dans les couloirs des réunions internationales. Mais il serait bon que de grands discours de référence de dirigeants français d'organisations internationales se fassent en français.

- **M. André SCHNEIDER** a précisé qu'il sortait d'une réunion franco-allemande où la langue utilisée a été l'anglais. Il a parfois l'impression que la place accordée au français est celle qui était naguère accordée au patois alsacien.

- **Mme Henriette MARTINEZ**, au nom de la section française de l'APF a remercié le Représentant personnel du Président de la République de son intervention.

## **2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Préparation de la XXXVI<sup>e</sup> session plénière de l'APF à Dakar.**

- **Mme Henriette MARTINEZ** a rappelé la composition de la délégation française à la XXXVI<sup>e</sup> session plénière de l'APF à Dakar : pour l'Assemblée, outre elle-même, Mme Geneviève Colot, MM. André Schneider, Jean-Pierre Dufau et Georges Mothron ; pour le Sénat : M. Joël Bourdin, MMme Michèle André et Claudine Lepage, MM. Laurent Beteille et Simon Loueckhote. Une place reste encore disponible pour un député d'opposition.

## **3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Subvention à l'Alliance Française de Moldavie.**

- **Mme Henriette MARTINEZ** a fait part de la demande de l'Alliance française de Moldavie d'obtenir une aide de la section française de l'APF à hauteur de 2 458,68 euros pour contribuer à financer des cours de français à destination de 3 parlementaires et 30 fonctionnaires.

Cette aide est accordée à l'unanimité.

**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour : Ordre de la Pléiade.**

- **Mme Henriette MARTINEZ** fait part de la suggestion de M. Gerard Bapt de proposer pour la dignité d'officier de l'ordre de la Pléiade M. Walib ARBID, professeur à l'université libanaise, Président fondateur de l'Association des Universitaires libanais diplômé des universités françaises (AULUF). M. ARBID avait été fait chevalier de l'Ordre de la Pléiade en 2004.

Cette proposition, retenue à l'unanimité sera transmise au prochain Bureau de l'APF à Dakar.

Mme Martinez rappelle qu'elle décorera au sortir de cette réunion de l'Ordre de la Pléiade MM. Mahmoud Rached Ghaleb, directeur du département de la société civile et des unions professionnelles de la Ligue des Etats arabes, Michel Selaries, magistrat et Philippe Lamarque, historien et essayiste.

*La séance est levée à 17H30*